



ACCELGUARD® HE

ADJUVANT ACCÉLÉRATEUR DE PRISE ET RÉDUCTEUR D'EAU

DESCRIPTION

ACCELGUARD HE est un adjuvant accélérateur de prise et réducteur d'eau pour le béton. Il améliore les propriétés plastiques et de durcissement du béton telles la maniabilité et la résistance à la compression et à la flexion. Il s'agit d'un matériau à base de chlorures compatible avec les agents entraîneur d'air, mais qui doit être ajouté séparément dans le mélange de béton.

DOMAINES D'APPLICATION

- Bétonnage par temps froid
- Bétons structuraux
- Blocs de béton
- Tuyaux de béton et nombreux articles préfabriqués

CARACTÉRISTIQUES/AVANTAGES

- Réduit le temps de prise initial
- Procure une résistance à court terme élevée pour un démoulage rapide
- Réduit les coûts de construction – aucun retard n'est causé par le temps froid
- Densifie le béton
- Minimise le ressuage et la ségrégation

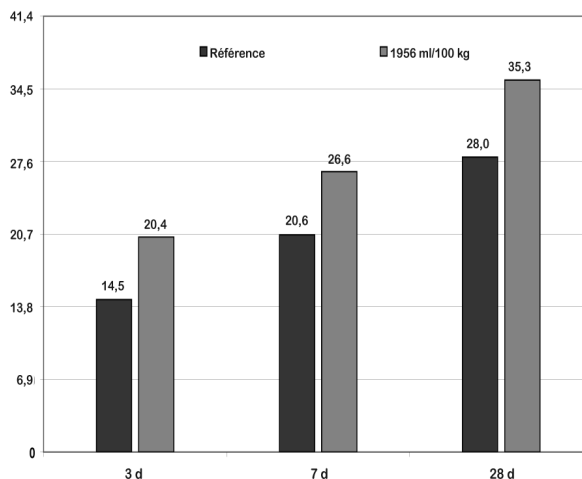
DONNÉES TECHNIQUES

Données d'ingénierie typiques

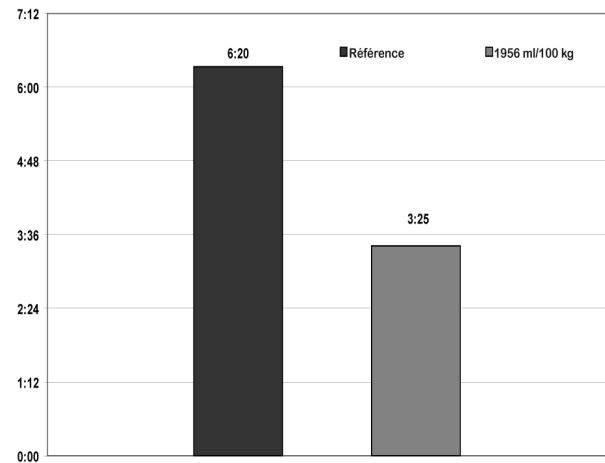
Les résultats d'essai suivants ont été obtenus en utilisant les exigences typiques de formulation de la norme ASTM C 494, 307 kg/m³ (517 lb/vg³) de liant et une teneur en air similaire (± 0,5 %).

Ces résultats ont été obtenus en laboratoire avec des matériaux et des formulations qui satisfont aux exigences de la norme ASTM C 494. Des changements de matériaux et de formulations peuvent affecter l'efficacité des dosages d'ACCELGUARD HE.

Résistance à la compression d'Accelguard HE (MPa)



Temps de prise d'Accelguard HE (h:min)



EMBALLAGE

ACCELGUARD HE est offert en vrac, en contenants de 1000 litres, en barils de 205 litres et en seaux de 20 litres.

DURÉE DE CONSERVATION

Deux ans dans son contenant d'origine non ouvert.

SPÉCIFICATIONS/CONFORMITÉS

- Conforme aux exigences de la norme ASTM C 494, adjuvants de type C et E
- AASHTO M 194

MODE D'EMPLOI

ACCELGUARD HE est typiquement utilisé à des dosages de 1040 à 2090 ml par 100 kg de liant. Des dosages supérieurs sont acceptables si des essais préalables sont réalisés et que des confirmations sont obtenues quant à la performance désirée avec les matériaux précis qui seront utilisés.

ACCELGUARD HE doit être ajouté à la première eau de gâchée du mélange de béton. Ne pas l'appliquer directement sur du liant sec. Lorsque la température ambiante est inférieure à 10 °C, veuillez suivre les recommandations du document ACI 306, *Recommended Practice for Cold Weather Concreting*.

PRÉCAUTIONS/LIMITATIONS

- Accelguard HE contient du chlorure de calcium. Son utilisation n'est pas recommandée pour des bétons précontraints et postcontraints.
- Toujours consulter la fiche de données de sécurité avant l'utilisation.

Révision : 11.14

GARANTIE : Euclid Canada, (Euclid), garantit uniquement et expressément que ses produits sont sans défauts de matériel ou de main-d'œuvre pendant six mois à partir de l'achat. À moins d'être autorisée par écrit par un responsable d'Euclid, aucune représentation ou déclaration verbale ou écrite par Euclid et ses représentants ne peut modifier cette garantie. EN RAISON DE LA GRANDE VARIABILITÉ DES CONDITIONS DE CHANTIER, EUCLID NE FAIT AUCUNE GARANTIE IMPLICITE OU EXPLICITE QUANT À LA QUALITÉ LOYALE ET MARCHANDE OU L'APTITUDE À REMPLIR UNE UTILISATION ORDINAIRE OU PARTICULIÈRE DE SES PRODUITS ET LES EXCLUT DE SA GARANTIE PAR LE FAIT MÊME. Si un produit Euclid ne rencontre pas la garantie, Euclid remplacera le produit, sans frais pour l'acheteur. Le remplacement du produit sera le seul et exclusif remède disponible et l'acheteur n'aura aucune autre compensation pour des dommages supplémentaires ou consécutifs. Toute réclamation doit être faite dans l'année qui suit l'infraction. Euclid n'autorise personne, en son nom, à faire des énoncés verbaux ou écrits qui modifient les renseignements et les instructions d'installation qui se trouvent sur les fiches techniques ou sur l'emballage. Tout produit Euclid qui n'est pas installé selon les renseignements et les instructions d'installation perd sa garantie. Les démonstrations de produits, s'il y en a, sont faites uniquement pour illustrer l'utilisation du produit. Elles ne constituent pas une garantie ou une variante à la garantie. L'acheteur sera l'unique responsable pour déterminer la pertinence des produits Euclid en fonction des utilisations qu'il veut en faire.